

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE MARIAGE (National)****(Loi N°2012-014 du 06 juillet 2012)****A remplir par les époux selon les actes de naissances et à remettre à l'agent chargé de l'Etat Civil
Dans les délais de 45 jours francs avant la date fixée pour la célébration du mariage****EPOUX**

NOM ET PRENOMS : _____

Date et lieu de naissance : _____

Profession et domicile : _____

Religion et Nationalité : _____

Nom et prénoms du père : _____

Profession et domicile : _____

Nom et prénom de la mère : _____

Profession et domicile : _____

S'agit-il de votre 1^{er} mariage ? _____ Si non, joindre le certificat de divorce, de décès de la précédente conjointe ou le certificat du premier mariage

Option : (Monogamie – Polygamie) : _____

Nom et prénoms du 1^{er} témoin majeur : _____

Profession et domicile : _____

EPOUSE

NOM ET PRENOMS : _____

Date et lieu de naissance : _____

Profession et domicile : _____

Religion et Nationalité : _____

Nom et prénoms du père : _____

Profession et domicile : _____

Nom et prénom de la mère : _____

Profession et domicile : _____

S'agit-il de votre 1^{er} mariage ? _____ Si non, joindre le certificat de divorce ou de décès du précédent conjoint

Nom et prénoms du 2^{ème} témoin majeur : _____

Profession et domicile : _____

PIECES A FOURNIR

- 1°) Une copie légalisée moins de six (06) mois, de l'acte de naissance de chacun des époux
- 2°) Un acte attestant le paiement de la dot à légaliser
- 3°) Un certificat de résidence datant de trois (03) mois d'habitation continue à la date de la déclaration, délivré par le Commissariat Central de Police de chacun des époux
- 4°) Une copie légalisée des cartes d'identité des époux
- 5°) Une copie légalisée des cartes d'identité des témoins
- 6°) Contrat de mariage (Oui ou Non) ? Si Oui, joindre le certificat
- 7°) Une quittance de 12.500 FCFA (Jeudi de 08h à 12h) ou 20.000 FCFA (Samedi de 08h à 12h)
- 8°) Pour les militaires, une autorisation de mariage délivrée par le Chef d'Etat Major Général des Forces Armées Togolaises
- 9°) Pour les mineurs de moins de 18 ans, une autorisation délivrée par le Président du Tribunal ou le Juge aux affaires matrimoniales du lieu de la célébration du mariage

**NB : TENUE CORRECTE EXIGEE
LA PONCTUALITE EST DE RIGUEUR****TELEPHONE ET SIGNATURE DES DECLARANTS****Epoux : _____****Epouse : _____**